

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022

COMPTE-RENDU

Les membres du Conseil Municipal de la commune de JUVISY-SUR-ORGE, légalement convoqués le 22 septembre 2022, se sont réunis à la salle Xavier PIDOUX DE LA MADUERE sise 64 Grande Rue à Juvisy-sur-Orge-sur-Orge, pour leur séance du 29 septembre 2022 sous la présidence de Madame Bensarsa Reda, Maire (séance ouverte à 19h35)

Présents : Mme ABBACI, Mme AVELLANO, Mme BEGHE, M. BENETEAU, Mme BENSARSA REDA, M. BRUNIER-COULIN, Mme COSTA, M. COSTES M. DI TOMMASO, Mme FALGUIERES, Mme GAUTHIER, M. GOMEZ, Mme GUIBLIN, Mme HURIEZ, Mme KEHELAL, M. LORIC, Mme MARTINS, M. NASSE, M. PERRIMOND, M. PLAS, Mme RIVIER, Mme RIVET, Mme ROQUES, M. SAINT-PIERRE, Mme SERMAGE, M. SOLIGO, M. SOUKOUNA., M. VILLEMEUR, Mme DIAWARA.

Absents représentés : M. DOUTEAU représenté par Mme BEGHE, M. MONTEIRO représenté par Mme FALGUIERES, Mme ROBIN représentée par Mme COSTA, M. PERRIMOND (à partir du vote de la motion) représenté par Mme MOUREY-RIVET, Mme ERFAN représentée par Mme ABBACI.

Absents non représentés :

Nombre de conseillers Municipaux en exercice	33
Présents	29
Votants	33

- Secrétaire de séance : -Bakari SOUKOUNA

Points divers

Madame Le Maire, après avoir procédé à l'appel des présents,

- propose l'ajout d'une motion relative à la qualité de service des RER C et D.

Le Conseil Municipal approuve, à l'UNANIMITE la modification de l'ordre du jour.

a) Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 31 mars 2022 est approuvé à la MAJORITE (26 POUR, 1 ABSTENTION : Mme KEHELAL - 6 CONTRE: Mme AVELLANO, M. BRUNIER-COULIN, M. COSTES, Mme GAUTHIER, M. PLAS, M. VILLEMEUR)

b) Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Madame le Maire (4 juin au 9 septembre 2022)

Date	Objet	Montant	Date d'enregistrement Sous-préfecture de Palaiseau	Service	Signataire	Numéro
09/06/2022	Avenant n°1 au marché n° 19 10 008-009 « Acquisition de fournitures et livres scolaires pour la ville de Juvisy-sur-Orge » lot n°1 : Acquisition de fournitures	montant maximum annuel : 60 000 €HT	23/06/2022	Marchés publics	Le Maire	89

	scolaires et arts créatifs.					
09/06/2022	Avenant n° 1 au marché n° 20 10 028-030 « Fournitures de denrées alimentaires pour les services de restauration scolaire et périscolaire » lot n° 2 : Fourniture de denrées alimentaires : Viande crue et cuite sauf porc		23/06/2022	Marchés publics	Le Maire	90
09/06/2022	Avenant n°1 au marché n° 20 10 002-008 « Fournitures de denrées alimentaires pour les services de restauration scolaire et périscolaire » lot n° 5 : Fourniture de denrées alimentaires : volailles fraîches		23/06/2022	Marchés publics	Le Maire	91
10/06/2022	Mission ECEN + ELEM051 : Vérification des installations scéniques et d'une régie (solidité + électricité) dans le cadre de la Fête de la Ville de Juvisy-sur-Orge	1260 €HT	10/06/2022	Vie locale et Jeunesse	Le Maire	92
13/06/2022	Convention de prestation relative à la production exécutive du plateau « Hommage à Christophe » dans le cadre du concert de la Fête de la Ville du 18 juin 2022	6000 €TTC	15/06/2022	Vie locale et Jeunesse	Le Maire	93
14/06/2022	Avenant à la convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Juvisy-sur-Orge et la Conférence Saint Vincent de Paul	/	23/06/2022	Juridique	Le Maire	94
15/06/2022	Suppression de la régie d'avances et de recettes Restauration du Personnel Communal	/	11/07/2022	DRH	Le Maire	95
22/06/2022	Indemnisation d'un agent municipal dans le cadre de la protection fonctionnelle			DRH	Le Maire	96
23/06/2022	Convention de mise à disposition du gymnase Delaune pour l'organisation du bal de fin d'année des 3èmes du collège Ferdinand Buisson	/	04/07/2022	Vie locale et Jeunesse	Le Maire	97
29/06/2022	Marché subséquent n°21 10 020 - 002 « Fourniture de matériels et d'équipements informatiques ».	23 900,80 € HT	19/07/2022	Marchés publics	Le Maire	98
29/06/2022	Annule et remplace la décision n°2022-89 du 09 juin 2022 d'avenant n° 1 au marché n° 19 10 008-009 « Acquisition de fournitures et livres scolaires pour la ville de Juvisy-sur-Orge » lot n° 1 : Acquisition de fournitures scolaires et arts créatifs	montant maximum annuel : 60 000 € HT (du 15 au 30 juin 2022) puis 50 000 €HT		Marchés publics	Le Maire	99
30/06/2022	Signature du contrat de services pour l'accès à la plateforme de logiciel de prospective financière et fiscale SIMCO	mise en service : 1200€TTC puis 4990€TTC/an	30/06/2022	Finances	Le Maire	100
04/07/2022	Convention de formation professionnelle / Logiciel CIRIL - RH	1150 €HT	20/07/2022	DRH	M. Perrimond (3ème Adjoint)	101

04/07/2022	Contrat de formation professionnelle continue CCP 3 - Assistante de vie aux familles - Approche Snoezelen petite enfance	336 €TTC	08/07/2022	DRH	M. Perrimond (3ème Adjoint)	103
05/07/2022	Contrat entre la Commune de Juvisy-sur-Orge et la société ITNOT pour une mission d'assistance informatique	17 280 €TTC	07/07/2022	Services techniques	Le Maire	104
05/07/2022	Contrat de prestation - Ateliers de sophrologie dans le cadre de la Journée « Qualité de Vie au Travail » de la Petite Enfance	500 €TTC	08/07/2022	DRH	M. Perrimond (3ème Adjoint)	105
05/07/2022	Convention de prestation de services entre la Ville de Juvisy-sur-Orge et l'association Le Souffle et l'intention dans le cadre de la Journée « Qualité de Vie au Travail » de la Petite Enfance	/	08/07/2022	DRH	M. Perrimond (3ème Adjoint)	106
05/07/2022	Conventions de formation « Sauveteur Secouriste du Travail »	1800 €TTC	08/07/2022	DRH	M. Perrimond (3ème Adjoint)	107
11/07/2022	Convention pour la prise en charge de 2 maquilleuses dans le cadre de la manifestation « Vide Grenier Quartier Seine» du dimanche 5 juin 2022	300 €TTC	13/07/2022	Vie locale et Jeunesse	Le Maire	108
12/07/2022	Marché n° 22 10 001 « Livraison de colis alimentaires pour les fêtes de fin d'année à destination des retraités juvisiens âgés de 65 ans et plus ».	montant maximum annuel : 30 000€HT	26/07/2022	Marchés publics	Le Maire	109
12/07/2022	Confection et livraison des repas en liaison froide et des goûters pour la Petite Enfance			Marchés publics	Le Maire	110
12/07/2022	Convention simplifiée de formation professionnelle avec l'Association Boris Cyrulnik pour la petite enfance - IPE	1500 €nets	20/07/2022	DRH	M. Perrimond (3ème Adjoint)	111
20/07/2022	Contrat avec la société Bureau Veritas Exploitation pour une vérification périodique du pont élévateur et de la porte semi-automatique du garage du Centre Technique Municipal	315,60 €TTC	22/07/2022	Services techniques	Le Maire	112
21/07/2022	Contrat de location longue durée d'un véhicule frigorifique entre la Commune de Juvisy-sur-Orge et la société TROUILLET RENT	7 348,80 €TTC	22/07/2022	Education-Petite Enfance	Le Maire	113
22/07/2022	Convention de formation professionnelle avec l'organisme Orient'Action pour la réalisation d'un bilan de compétences	1560 €TTC	29/07/2022	DRH	M. Perrimond (3ème Adjoint)	114
29/07/2022	Contrat de cession de droits de représentation pour l'organisation du spectacle « Madame Chaussette mène l'enquête » à destination de tous les élèves de l'école maternelle Dolto	810 €TTC	06/09/2022	Education-Petite Enfance	Le Maire	115

03/08/2022	Avenant 2 au marché 21 10 008 "Impression de documents d'information et de communication pour la ville de Juvisy-sur-Orge"	/	09/08/2022	Marchés publics	Le Maire	116
03/08/2022	Avenant 2 au marché 21 10 029 "Fourniture de denrées alimentaires pour les services de restauration scolaire et périscolaire" Lot 2 Viande crue et cuite sauf porc	/	09/08/2022	Marchés publics	Le Maire	117
03/08/2022	marché n°20 10 042-045 « Acquisition de matériels de produits d'entretien et de fournitures jetables pour tous les services de la Ville de Juvisy-sur-Orge et de produits de soin et hygiène pour la petite enfance » Lot 3 : Acquisition de fournitures jetables	/	09/08/2022	Marchés publics	Le Maire	118
03/08/2022	Décision de signer l'avenant 2 au marché 19 10 008 « Acquisition de fournitures et livres scolaires pour la ville de Juvisy-sur-Orge » lot n° 1 : Acquisition de fournitures scolaires et arts créatifs.	/	09/08/2022	Marchés publics	Le Maire	119
03/08/2022	Décision de signer l'avenant 1 au marché 20 10 042 « Acquisition de matériels de produits d'entretien et de fournitures jetables pour tous les services de la Ville de Juvisy-sur-Orge et de produits de soin et hygiène pour la petite enfance » Lot 1 : Acquisition de matériels et produits d'entretien.	/	09/08/2022	Marchés publics	Le Maire	120
30/08/2022	Vérification annuelle des installations de protection contre le foudre de l'Observatoire Camille Flammarion.	168 € TTC	06/08/2022	Services techniques	Le Maire	121
29/08/2022	Convention pour la mise à disposition des équipements sportifs de Juvisy-sur-Orge	/	02/09/2022	Vie locale et Jeunesse	Le Maire	122
31/08/2022	Convention pour la mise à disposition de salles et locaux municipaux	/	05/09/2022	Vie locale et Jeunesse	Le Maire	123
31/08/2022	Convention de partenariat entre la Ville de Juvisy-sur-Orge et l'association « CUBA 10 » pour une animation cubaine dans le cadre de la manifestation « Terrasses d'été 2022 »	3 500 € TTC	05/09/2022	Vie locale et Jeunesse	Le Maire	124
31/08/2022	Conventions de formation « Gestes Qui Sauvent » et « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 »	1100 € TTC	05/09/2022	DRH	Le Maire	125

Points inscrits à l'ordre du jour

- 1) **Adhésion au groupe Agence France Locale et engagement de garantie première demande**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (26 POUR, 5 CONTRE : (Mme AVELLANO, M. BRUNIER-COULIN, M. COSTES, Mme KECHELAL, M. VILLEMEUR), 2 ABSENTION : (M. PLAS, Mme GAUTHIER),
1. **APPROUVE** l'adhésion de la Commune de Juvisy-sur-Orge à l'Agence France Locale - Société Territoriale ;
 2. **APPROUVE** la souscription d'une participation au capital de l'Agence France Locale - Société Territoriale d'un montant global de 75 200 euros (l'ACI) de la Commune de Juvisy-sur-Orge, établi sur la base des Comptes de l'exercice (2021) :
 - o en excluant les budgets suivants : Aucun
 - o en incluant les budgets suivants : Tous
 - o Encours de dette (2021) : 8 350 958 EUR
 3. **AUTORISE** l'inscription de la dépense correspondant au paiement de l'ACI au chapitre 26 [section Investissement] du budget de la Commune de Juvisy-sur-Orge;
 4. **AUTORISE** le Maire à procéder au paiement de cette participation au capital de l'Agence France Locale - Société Territoriale et selon les modalités suivantes

Année 2022 : 75 200 Euros
 5. **AUTORISE** le Maire à signer le contrat de séquestre si ce compte devait être ouvert pour le versement des tranches d'apport en capital ;
 6. **AUTORISE** le Maire à signer l'acte d'adhésion au Pacte à l'issue du Conseil d'Administration de l'Agence France locale - Société Territoriale qui actera l'entrée formelle au capital de la Commune de Juvisy-sur-Orge;
 7. **AUTORISE** le Maire à prendre et/ou signer tous les actes et documents nécessaires à l'adhésion et à la participation de la Commune de Juvisy-sur-Orge à l'Agence France Locale - Société Territoriale ;
 8. **DESIGNE** Sébastien Bénéteau, en sa qualité de 1^{er} adjoint au maire, en charge des Finances, de l'État-civil et des affaires générales, chargé des Finances, de l'État-civil et des affaires générales, et Francis Saint-Pierre, en sa qualité de Conseiller Municipal, en tant que représentants titulaire et suppléant de la Commune de Juvisy-sur-Orge à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale ;
 9. **AUTORISE** le représentant titulaire de la Commune de Juvisy-sur-Orge ou son suppléant à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, membres titulaires ou suppléants des éventuelles commissions d'appels d'offres, Conseil de Surveillance, Conseil d'Orientation, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions ;
 10. **OCTROIE** une garantie autonome à première demande (ci-après « la Garantie ») de la Commune de Juvisy-sur-Orge dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale (les Bénéficiaires) :

- le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2022 est égal au montant maximal des emprunts que la Commune de Juvisy-sur-Orge est autorisé(e) à souscrire pendant l'année 2022,
- la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenus par la Commune de Juvisy-sur-Orge pendant l'année 2022 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours,
- la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ;
- et si la Garantie est appelée, la Commune de Juvisy-sur-Orge s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de cinq jours ouvrés ;
- le nombre de Garanties octroyées par le Maire au titre de l'année 2022 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et sous réserve que le montant maximal de chaque Garantie soit égal au montant tel qu'il figure dans l'engagement de garantie.

11. **AUTORISE** le Maire ou son représentant, pendant l'année 2022, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la Commune de Juvisy-sur-Orge, dans les conditions définies ci-dessus, conformément au modèle présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexe ;

12. **AUTORISE** le Maire à :

- i. prendre et/ou signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la garantie autonome à première demande accordée par la Commune de Juvisy-sur-Orge aux créanciers de l'Agence France Locale bénéficiaires des Garanties ;
- ii. engager toutes les procédures utiles à la mise en œuvre de ces actes et documents ;

13. **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2) **Admissions de créances en non-valeur**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE

- **ADMET** des créances en non-valeur de la liste n° 5775860532 pour un montant de 64 233,62€ comprenant des créances des années 2016 à 2020 figurant sur la liste jointe en annexe
- **DIT** que les dépenses sont inscrites au budget 2022 au chapitre 65.

3) **Budget Ville - Exercice Budgétaire 2022 - Décision Modificative n°1**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (26 POUR, 2 ABSENCES : Mme GAUTHIER, M. PLAS ; 5 CONTRE : Mme KECHELAL, Mme AVELLANO, M. VILLEMEUR, M. COSTES, M. BRUNIER-COULIN),

ADOpte le règlement budgétaire et financier ci-annexé pour une application à compter du 1^{er} janvier 2023.

- 4) Convention de mise à disposition à titre payant des établissements nautiques pour les établissements scolaires
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

APPROUVE la convention entre la Ville de Juvisy-sur-Orge et l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre portant mise à disposition à titre payant des établissements nautiques pour les établissements scolaires,
AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention,

DIT que le tarif de l'EPT applicable dans le cadre de cette convention est celui du créneau scolaire du 1er degré (à savoir 146.25 € au 1er septembre 2022),

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Commune.

- 5) Rapports annuels 2021 des délégataires en charge de l'animation Enfance
Le Conseil Municipal, PREND ACTE des rapports des délégataires.

- 6) Adoption règlement de fonctionnement pour les établissements d'accueils du jeune enfant
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la MAJORITE (32 POUR, 1 CONTRE : Mme KECHLAL)

APPROUVE le règlement de fonctionnement des accueils collectifs et familial du jeune enfant, joint en annexe.

DIT que ces dispositions s'appliquent à compter du 1^{er} octobre 2022.

DIT que cette dépense est inscrite au budget 2022

- 7) Reprise de 41 concessions funéraires en état d'abandon au cimetière ancien
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (32 POUR, 1 ABSTENTION : Mme KECHLAL)

- 8) Rapport d'activités 2021 du Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de la Base Régionale de Plein Air et de Loisirs « Le Port aux Cerises »
Le Conseil Municipal, prend acte du rapport d'activités 2021 du Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de la Base Régionale de Plein Air et de Loisirs « Le Port aux Cerises ».

- 9) Cession conjointe de l'immeuble collectif « Jaurès » et de la parcelle AD 265 (26 allée du Plateau)
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (26 POUR, 7 CONTRE : (Mme AVELLANO, M. BRUNIER-COULIN, M. COSTES, Mme GAUTHIER, Mme KECHLAL, M. PLAS, M. VILLEMEUR)

APPROUVE la cession de l'emprise telle que repérée au plan joint au prix de 800 000 euros à la SCI Victoria Project

AUTORISE Madame le Maire à engager toutes démarches et dépenses préalables nécessaires à l'accomplissement de la vente

AUTORISE Madame le Maire à signer une promesse de vente, précisant les conditions suspensives notamment l'obtention d'un prêt au bénéfice de l'acquéreur, et l'acte consécutif

AUTORISE la SCI Victoria Project, représentée par Mme Sophie Legoff, à déposer toutes demandes afin d'obtenir les autorisations préalables nécessaires à l'accomplissement de la vente

DESIGNE Maître Paul Avot, notaire à Juvisy sur Orge, pour la rédaction des actes de vente.
DIT que la recette sera inscrite au budget prévisionnel 2023

10) Convention déterminant les conditions générales de mise à disposition au profit d'un Etablissement Public Local d'Education d'une ou plusieurs installations sportives

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention entre le collège Ferdinand Buisson, la Ville de Juvisy-sur-Orge et le Conseil Départemental de l'Essonne pour la mise à disposition des installations sportives de l'Espace Jules Ladoumègue au profit du collège Ferdinand Buisson, annexée à la présente délibération.

année directement par le département de l'Essonne en un unique versement, au mois de mars de l'année N. DIT que le planning d'occupation du gymnase Ladoumègue par le Collège Ferdinand Buisson est fixé conjointement entre la ville et les représentants du collège chaque année au mois de juin.

DIT que le montant de la contribution forfaitaire annuelle pour l'occupation du gymnase Ladoumègue par le Collège Buisson, est fonction du temps d'utilisation et du volume horaire imparti, et est calculé selon les modalités précisées dans la convention jointe à la présente délibération.

DIT que cette somme sera versée chaque

DIT que les recettes afférentes sont inscrites au budget de la commune.

11) Convention de partenariat pour l'organisation de stages de formation BAFA sur la Ville de Juvisy-sur-Orge
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (32 POUR, 1 ABSTENTION : Mme KECHLAL)

APPROUVE la convention annexée à la présente délibération.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville de Juvisy-sur-Orge et l'IFAC,

DIT que cette convention prend effet à la date de la signature de la convention pour une durée de 12 mois.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Commune

12) Madame le Maire propose au vote une motion relative à la qualité de service réseau RER C et RER D sur le territoire de Juvisy-sur-Orge

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (25 POUR, 1 CONTRE : (Mme, KECHLAL), 7 ABSENTION : (Mme AVELLANO, M. BRUNIER-COULIN, M. COSTES, Mme GAUTHIER, M. NASSE, M. PLAS, M. VILLEMEUR)

APPROUVE la motion relative à la qualité de service réseau RER C et RER D sur le territoire de Juvisy-sur-Orge

La séance est levée à 23h25.



Le Maire

Lamia BENSARSA REDA